



Chargés & Directeurs de recherche du Développement Durable

élections COMEVAL & CAP

ATTENTION : VOTE PAR CORRESPONDANCE UNIQUEMENT !
Les votes seront réceptionnés jusqu'au 15 juin 2015 à 16 h, heure locale.
Toute enveloppe qui parviendra après l'heure de clôture du scrutin ne sera pas prise en compte.

Rôle de la Commission d'Évaluation

La nouvelle Commission d'Évaluation (COMEVAL) comptera 36 membres titulaires : 18 représentants élus du personnel (9 CR et 9 DR) et 18 représentants de l'administration. Les membres nommés par l'administration sont des personnalités scientifiques reconnues. Les représentants du personnel disposent de suppléants.

Cette nouvelle commission, en plus de son rôle habituel concernant les évaluations des chercheurs, les promotions et les recrutements, devra définir son mode de fonctionnement. Ce dernier est primordial, compte-tenu du nombre de chercheurs constituant les corps de CR et DR ainsi que les domaines de compétences balayant un éventail large : sciences pour l'ingénieur, sciences humaines et sociales, sciences de la vie, sciences et technologies de l'information et de la communication.

Exceptionnellement, l'ordre de la liste ne préjuge pas des candidats qui siégeront puisque les syndicats choisiront les élus dans leurs listes en fonction, entre autres, de l'équilibre à trouver autour des domaines de compétence représentés au sein de la Commission d'Évaluation.

Rôle de la CAP

Chaque CAP (CR & DR) comporte 8 membres titulaires : 4 représentants élus du personnel et 4 représentants de l'administration. Il y a autant de suppléants que de titulaires. Le président de chacune de ces CAP est le directeur des Ressources Humaines du MEDDE.

Dans leur fonctionnement, les CAP spécifiques aux corps des chercheurs se distinguent notablement de celles des autres corps de fonctionnaires, du fait de l'existence de la Commission d'Évaluation. Elles valident les mesures individuelles d'évaluation et de promotion qui ont été attribuées à la Commission d'Évaluation, dans laquelle la CFDT était largement représentée. Y sont également traitées des questions telles que la mobilité, les intégrations...

Ces CAP sont surtout un lieu où les représentants du personnel peuvent dialoguer avec l'administration et poser des problèmes généraux comme la politique des effectifs, le fonctionnement de chacun des grades et des corps. Elles constituent aussi des tribunes pour les représentants CFDT pour évoquer d'autres dossiers, comme celui des rémunérations.

La CFDT envoie le compte rendu de la CAP à tous les chercheurs par courrier électronique, pour favoriser la communication et pallier la dispersion géographique. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à envoyer un message de rappel à notre permanence syndicale (cfdt.syndicat@i-carre.net) et à nos élus !

Votez pour les listes CFDT !

Les listes de candidats que nous proposons à vos suffrages associent renouvellement et expérience.

Elles traduisent également une représentation équilibrée d'hommes et de femmes afin que la diversité de nos emplois, de nos tâches et de nos préoccupations puisse être portée et défendue en CAP et COMEVAL. Elles comportent des agents des différents établissements employant des chercheurs au sein du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), et géographiquement répartis sur le territoire.

Pour poursuivre les actions engagées, pour assurer la cohérence des activités des CAP et de la Commission d'Évaluation, votez CFDT, pour conforter notre présence dans ces instances !

Quelques éléments de bilan

Comptant parmi nous des membres des anciens comités d'évaluation (CEVAL et CEC) et CAP, nous avons pu porter, dans ces instances, des positions cohérentes. Nous avons défendu une conception de la recherche qui prend en compte la spécificité de chacun de nos établissements : selon les équipes, la recherche peut être plus amont ou plus appliquée. Par ailleurs, différentes facettes de nos activités peuvent être plus ou moins développées (enseignement, conseils, normalisation, activités contractuelles,...) ; dans les écoles, les activités d'enseignement et pédagogiques sont très prenantes.

Lors des CAP, nous nous battons pour la promotion de **tous** les chercheurs classés par la Commission d'Évaluation, notamment les CR2, et cela quel que soit leur organisme de rattachement.

Nous avons obtenu une revalorisation du traitement des chercheurs à travers la mise en place de la PSR, permettant ainsi d'offrir des carrières plus attractives et faciliter les recrutements de jeunes chercheurs.

Lors de la fusion des corps de chercheurs du ministère et de l'INRETS, les membres de la CFDT de ces deux corps ont activement participé à la comparaison objective des fonctionnements des deux comités d'évaluation (CEVAL et CEC), qui nous a conduits à favoriser une fusion dans le corps du ministère. Nous avons aussi contribué au décret définissant les nouveaux corps de chercheurs du Développement Durable en apportant de nombreuses suggestions au texte initialement proposé par l'administration.

Notre poids dans les discussions continuera à être déterminant si vous êtes nombreux à voter CFDT avant le 15 juin 2015 !

Les corps de chercheurs ne sont pas encore reconnus à leur juste place au sein du MEDDE. Pour qu'ils le soient et en concertation avec vous tous, il reste de nombreux combats à mener. Nos corps ont peu de poids face à la machine administrative ministérielle : il nous faut donc continuer d'assurer la représentation forte et cohérente actuellement fournie par la CFDT pour la défense de nos intérêts.

Défendre l'activité de recherche - Améliorer le déroulement de carrière

Dans la vie de tous les jours, au sein d'organismes souvent soumis à des exigences d'équilibre comptable des activités, nos tâches et nos missions de recherche ne sont pas toujours clairement définies et acceptées par la hiérarchie. Plus largement au sein du ministère, l'activité de recherche est parfois marginalisée, son autonomie menacée, ses moyens remis en cause. Pourtant, pour la CFDT, une telle activité est indispensable pour continuer à assurer un service public de qualité et de référence dans les domaines du génie civil, des transports, de l'aménagement, de l'environnement...

Notre carrière doit pouvoir se dérouler sans blocage. Aujourd'hui encore, de nombreux chercheurs se trouvent bloqués au dernier échelon de leur grade, certains depuis leur titularisation !

Le taux promu/promouvables des CR, imposé à 50 % par le ministère du Budget (!) démontre la méconnaissance de la carrière des CR2. L'incapacité de nos services à défendre des promotions légitimes est patente. Cette décision a créé un goulot d'étranglement pour le passage de CR2 à CR1 : le ratio de 100 % se justifiait au regard de la petite carrière du CR2. En plus d'un traitement injuste, car différent de celui des chercheurs d'autres EPST (établissements publics à caractère scientifique & technologique), il rend les recrutements au niveau CR2 encore moins attractifs. La CFDT défend la fusion des grades CR2 et CR1 et la création d'une classe exceptionnelle CR ex, de la même manière que ce qui existe pour le corps des Maîtres de Conférence. De la même façon, la situation des directeurs de recherche est préoccupante car peu de postes budgétaires de DR1 sont ouverts, alors que de nombreux DR2 se trouvent au dernier échelon.

Qu'on soit chargé ou directeur de recherche, ancien agent contractuel ou chercheur issu des concours, le blocage sur les créations de poste entrave nos perspectives d'évolution de carrière, nos activités et nos rémunérations actuelles et compromet à terme le montant de notre retraite.

Lors des CAP comme aux Comités d'Évaluation, la CFDT s'est battue pour obtenir des créations de postes. Une politique d'emploi plus active est indispensable pour que des thématiques de recherche ne soient pas menacées lors de départs à la retraite tout en permettant d'aborder de nouveaux sujets émergents qui favorisent l'innovation et constituent un investissement pour l'avenir. En période de crise, la CFDT défend l'investissement dans la recherche plutôt que la diminution aveugle des moyens humains et économiques.



**votez
dès réception
du matériel
de vote !**

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**